

IEQT



L'école du management
des risques et de la performance durable

*À la
hauteur
de demain*

Taxe d'apprentissage
2022





LA TAXE D'APPRENTISSAGE, UN LEVIER DE DÉVELOPPEMENT

La taxe d'apprentissage est une contribution annuelle qui aide à soutenir les formations technologiques et professionnelles et à financer les formations en apprentissage.

Son montant est de 0,68 % de la masse salariale brute de l'année N-1.

LA TAXE D'APPRENTISSAGE : A QUI LA VERSER ?

Les entreprises versent :

- 13% de leur taxe d'apprentissage en direct aux établissements d'enseignement de leur choix.

C'est la part de votre contribution que vous pouvez affecter directement à l'IEQT.

- 87% de leur taxe d'apprentissage à l'URSSAF

VERSER SA TAXE D'APPRENTISSAGE C'EST...

- Favoriser l'égalité des chances dans l'accès à l'enseignement supérieur
- Soutenir les écoles de proximité
- Améliorer les conditions d'études de vos futurs collaborateurs
- Cultiver votre marque employeur et ainsi faciliter vos futurs recrutements
- Financer les projets d'innovation pédagogique et de transformation digitale qui contribueront à votre performance.

Avec la taxe
d'apprentissage,
renforçons nos liens



Date limite de versement :
31 mai 2022

Soutenez la formation des Professionnels du management des risques, de la qualité, de la sécurité et de l'environnement

Fidèle à son esprit pionnier, le Réseau IEQT est à l'avant-garde du progrès pour ouvrir la voie aux générations futures, les accompagner dans leur découverte du monde et les aider à l'entreprendre de façon plus sûre et responsable. Pour donner vie à cette ambition, nos 14 campus conjuguent l'excellence et la singularité de l'IEQT et s'engagent à délivrer une expérience unique et pertinente, à la hauteur des enjeux de demain. Grâce aux 13% de votre taxe d'apprentissage, vous pouvez prendre part à ce projet collectif et soutenir les ambitions de l'IEQT.

2 Programmes accessibles en formation initiale, continue ou par alternance :

- Bac+3 Bachelor Responsable QSE
 - Bac+5 Manager des Risques QSE
- Spécialités : *Lean et Excellence opérationnelle - Sûreté et Cybersécurité - Audit des Systèmes de Management*

Chiffres clés :

- 14 campus
- 200 formateurs experts
- 600 étudiants / an
- 9 000 diplômés



Espace Entreprise :
déposez vos offres de stage,
alternance ou emploi sur :
network.ieqt.org



FRANCE
compétences
CERTIFICATION
enregistrée au RNCP

VOUS SOUHAITEZ VERSER votre taxe d'apprentissage à l'IEQT

Un versement en 3 étapes :

- 1/** Calculez le montant de votre contribution 2022
- Taxe d'apprentissage 2022 = masse salariale brute 2021 x 0,68 %
- Solde 13 % 2022 = Taxe d'apprentissage 2022 x 13 %
- 2/** Versez votre solde de 13 % Taxe d'apprentissage 2022 aux établissements de votre choix
- 3/** Recevez un reçu libératoire pour preuve fiscale de l'acquittement de votre contribution

Modalités de versement :

Téléchargez le formulaire de versement de la fraction du 13 % pour l'IEQT Vichy sur www.ieqt.org/entreprises/devenir-partenaire

Transmettez le formulaire accompagné de votre règlement à
IEQT Taxe d'Apprentissage
5/15 rue Montaret – 03200 Vichy

- > **par chèque** à l'ordre de IEQT - Taxe d'apprentissage
ou
- > **par virement bancaire**
IBAN FR76 1680 7003 4642 4210 1011 993
avec la mention : IEQT_TA 2022

**L'IEQT est habilité à percevoir votre solde
13% Code UAI : 0031035J**

IEQT



Les étudiants et les équipes de l'école vous remercient pour votre confiance et votre soutien.

CONTACT

04 70 02 50 02 | taxeapprentissage@allier.cci.fr

IEQT VICHY

5 à 15 rue Montaret • 03200 VICHY | vichy@ieqt.org

www.ieqt.org

